



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
**RÈGLEMENT NUMÉRO 592 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 575
DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN
PROGRAMME DE REVITALISATION
D'UN SECTEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 16
janvier 2023, le RÈGLEMENT NUMÉRO 592 intitulé :**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 575 DÉCRÉTANT
L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION D'UN SECTEUR DE
LA MUNICIPALITÉ**

Le Règlement numéro 592 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 17 janvier 2023.

Martin Lessard
Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland